



MINISTRE DÉLÉGUÉ À L'INDUSTRIE

<http://www.industrie.gouv.fr>

N° 465

## **Intervention de François Loos, ministre délégué à l'Industrie colloque " réduction des émissions et stockage géologique du CO2"**

**le 15 septembre 2005**

Mesdames, Messieurs les présidents,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis très fier d'ouvrir ce colloque international sur le CO2 et je commencerai par vous souhaiter à tous, en particulier à ceux qui viennent de loin, la bienvenue ici.

Le secteur de l'énergie est porteur d'innovations et de ruptures technologiques susceptibles de limiter notre dépendance énergétique vis-à-vis du pétrole et de contribuer de façon déterminante à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

Parmi ces nouvelles technologies de l'énergie, ces NTE, figurent non seulement les technologies concourant à la production d'énergies renouvelables ou aux économies d'énergie mais aussi, bien sûr, la captation et le stockage du gaz carbonique.

La maîtrise de ces NTE est nécessaire pour notre avenir énergétique. Elle recèle également de formidables enjeux de compétitivité pour notre économie et pour nos entreprises.

En France, le Parlement, conscient de ces enjeux, a adopté cette année une loi d'orientation de la politique énergétique. Cette loi fixe des objectifs quantifiés pour les énergies renouvelables, les économies d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, avec un objectif de division par 4 d'ici 2050. Ces objectifs sont très ambitieux, mais nous pouvons les atteindre. Pour y parvenir, la recherche et le développement sur les NTE sont indispensables. L'Etat entend accroître fortement l'effort de recherche sur ce secteur. Quatre thèmes seront développés :

- les économies d'énergie avec en particulier les véhicules propres et les bâtiments à bilan énergétique positif ;
- les énergies renouvelables, avec notamment le solaire photovoltaïque et les bioénergies, que la recherche doit rendre plus compétitifs ;
- la captation et le stockage du gaz carbonique pour un usage plus propre des énergies fossiles ;
- et enfin de nouveaux vecteurs énergétiques tels que l'hydrogène et les piles à combustible.

Seul le prononcé fait foi - 1 -

Les technologies de captation et de stockage du gaz carbonique sont porteuses de grands espoirs. Une fois qualifiées, ces technologies pourraient contribuer à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> dans de nombreux secteurs industriels et en particulier dans la production d'électricité, surtout si le recours au charbon doit se développer dans le monde au 21<sup>ème</sup> siècle, comme on peut l'anticiper.

Des équipes françaises travaillent sur la captation et le stockage du gaz carbonique depuis plus de 10 ans, souvent dans le cadre de programmes internationaux. Sous l'impulsion des trois organismes organisateurs de ce colloque, l'ADEME, l'IFP et le BRGM, les travaux de R&D en France couvrent maintenant l'ensemble des équipements et services associés à la capture, au transport et au stockage du gaz carbonique. L'important secteur industriel français de l'énergie, du pétrole et du gaz joue un grand rôle dans ces travaux.

Notre démarche s'inscrit dans un contexte de renouvellement de la politique publique française de recherche et d'innovation avec la création récente de deux agences : l'Agence Nationale de la Recherche et l'Agence pour l'Innovation Industrielle.

La captation et le stockage du gaz carbonique font clairement partie des priorités de ces agences. Ces dernières doivent nous permettre d'amplifier l'effort public et privé en faveur de ces technologies.

Ainsi, l'Agence Nationale de la Recherche a lancée pendant l'été 2005 un appel à projets sur ce sujet. Les réponses sont en cours d'évaluation. De l'ordre de 10 millions d'euros de subventions devraient être prochainement accordées pour ce premier appel à projets. Il est clair que ce n'est qu'un premier pas.

Il reste bien entendu essentiel que nos travaux en France s'intègrent dans des partenariats européens et internationaux, entre Etats bien sûr mais aussi entre acteurs publics et privés. J'attends beaucoup du 7<sup>ème</sup> programme cadre européen et du forum international sur le stockage du CO<sub>2</sub>, le *Carbon Sequestration Leadership Forum*.

Il est impératif que les pouvoirs publics soient associés au développement des technologies de stockage. En effet, l'usage de ces technologies à très grande échelle nécessite que soit développée au préalable une réglementation relative au choix, à l'usage et à la surveillance des sites de stockages. Cette réglementation devra être rigoureuse et précise. Nous y travaillons. Il faudra aussi veiller à l'information et à la consultation du public, avec pédagogie et transparence.

Sur cette base et avec le soutien de tous les centres et agences publics en charge de R&D, je souhaite que nous puissions démarrer prochainement, sur le sol français, une installation expérimentale de captation et d'injection du CO<sub>2</sub>. J'invite en tous les cas les industriels intéressés à préparer des projets dans ce sens. Je crois que la France réunit une expérience, des compétences et un environnement favorables.



C'est par la recherche et le développement que nous arriverons à relever le double défi énergétique et écologique du 21<sup>ème</sup> siècle, que sont l'épuisement des ressources de pétrole et le réchauffement climatique. Ce n'est pas un enjeu français. Ce n'est pas un enjeu européen, c'est un enjeu mondial. Il est indispensable que tous les pays du globe s'y engagent, selon leurs capacités économiques et techniques et selon leurs besoins de développement.

La France et l'Europe entendent assumer toutes leurs responsabilités en la matière, avec leurs partenaires étrangers.

Le charbon a été l'énergie du 19<sup>ème</sup> siècle. Il pourrait être, dans de nombreux pays, l'énergie du 21<sup>ème</sup> siècle. Les technologies de captage et de séquestration ouvrent l'espoir de pouvoir l'exploiter sans émettre de CO2. C'est un sujet d'une importance économique et industrielle majeure.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de bons travaux.

**Contact presse :**

Cabinet de François LOOS : Hélène PHILIP, Conseiller communication 01 53 18 44 85